

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 08 FÉVRIER 2024

Le huit février deux mille vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

**Présents :**

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BRISENO Laetitia, MAFFEI Pascal, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :** DEFIANAS Anne-Laure (pouvoir donné à BURAVAND Valérie), BURAVAND Julien (pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul).

**Absents :** FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

**Rapporteur :** Monsieur Le Maire

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

**Objet de la délibération :**  
Recrutement d'emplois non permanents lié à un accroissement temporaire d'activité.

N°11/2024

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal de Boulbon que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir :

- 1 emploi non permanent à temps complet, catégorie A ou B, pour accomplir les tâches d'agent administratif polyvalent afin de renforcer l'équipe du service administratif suite à de nombreux projets prévus courant 2024 qui vont augmenter la charge de travail.

- 1 emploi non permanent à temps complet, catégorie C, pour accomplir les tâches d'agent administratif polyvalent afin de renforcer l'équipe du service administratif suite à de nombreux projets prévus courant 2024 qui vont augmenter la charge de travail.

Ainsi, en raison du surplus d'activité du service administratif, il propose au Conseil Municipal de créer, 2 emplois non permanent dans les catégories : A, B et C avec possibilités d'utiliser tous les grades de ces cadres d'emploi et selon la durée hebdomadaire citée ci-dessus. Puis de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité des services

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**A L'UNANIMITÉ,**

**DECIDE DE CREER** deux emplois non permanents relevant des catégories A ou B ou C pour effectuer les missions d'agent administratif polyvalent suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures

La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et expériences des candidats, à laquelle s'ajoutent les suppléments, primes et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif.

Et ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :